

## REPUBLICQUE FRANCAISE

## =====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le dix-neuf juin deux mille vingt à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,  
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	12/06/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	26/06/2020

**OBJET :****Indemnités de fonction des Conseillers Municipaux****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Christiane BAR procuration à Mme Rolande LESBROS

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Claude BOUTRON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

En application des articles L.2123-20, et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer afin de fixer les montants des indemnités de fonction des élus précisant que l'octroi de ces indemnités est subordonné à l'exercice effectif du mandat et implique par conséquent que les élus justifient de l'attribution d'une délégation.

L'article L.2123-22 prévoit la possibilité pour les communes chefs-lieux de département et pour les communes classées stations de tourisme de voter des majorations d'indemnités de fonction.

Considérant que par délibération en date du 28 mai 2020, il a été procédé à l'élection du Maire, du Maire délégué et de 12 adjoints.

Considérant que les pourcentages des indemnités de fonction brutes mensuelles sont déterminés en référence à l'indice brut 1027.

### Décision :

Vu le CGCT et notamment ses articles L 2123-20 à L 2123-24-1 ;  
Vu la délibération du 28 mai 2020 portant élection du maire, du maire délégué et des adjoints ;

Il est proposé :

- Article 1 : de bien vouloir approuver la majoration de ces indemnités à hauteur de 25 % au regard du classement de la Ville de Gap en tant que commune chef-lieu de département et de 25 % au regard de son classement en tant que commune touristique.

- Article 2 : de bien vouloir approuver, dans la limite de l'enveloppe globale, les attributions d'indemnités suivantes.

Bénéficiaire de l'indemnité	Indemnité brute mensuelle en % de l'indice brut 1027
Roger DIDIER, Maire	72.68 %
Rolande LESBROS, Maire délégué de Romette	39.60 %
Maryvonne GRENIER, Adjointe	25.83 %
Daniel GALLAND, Adjoint	25.83 %
Martine BOUCHARDY, Adjointe	25.83 %
Jean-Pierre MARTIN, Adjoint	25.83 %

Catherine ASSO, Adjointe	25.83 %
Vincent MEDILI, Adjoint	25.83 %
Françoise DUSSEIRE, Adjointe	25.83 %
Olivier PAUCHON, Adjoint	25.83 %
Paskale ROUGON, Adjointe	25.83 %
Gil SILVESTRI, Adjoint	25.83 %
Françoise BERNERD, Adjointe	25.83 %
Pierre PHILIP, Adjoint	25.83 %
Chantal RAPIN Conseillère Municipale Déléguée	12.13 %
Chiara GENTY Conseillère Municipale Déléguée	12.13 %
Alexandre MOUGIN Conseiller Municipal Délégué	12.13 %
Evelyne COLONNA Conseillère Municipale Déléguée	12.13 %
Zoubida EYRAUD-YAAGOUB Conseillère Municipale	3.40%
Jérôme MAZET, Conseiller municipal	3.40%
Jean-Louis BROCHIER, Conseiller municipal	3.40%
Cédryc AUGUSTE, Conseiller municipal	3.40%
Solène FOREST, Conseillère municipale	3.40%
Claude BOUTRON, Conseiller municipal	3.40%
Ginette MOSTACHI, Conseillère municipale	3.40%
Joël REYNIER, Conseiller municipal	3.40%
Richard GAZIGUIAN, Conseiller municipal	3.40%
Mélissa FOULQUE, Conseillère municipale,	3.40%

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

Fabien VALERO, Conseiller municipal	3.40%
Sabrina CAL Conseillère municipale	3.40%
Bruno PATRON, Conseiller municipal	3.40%
Eric MONTOYA, Conseiller municipal	3.40%
Alain BLANC, Conseiller municipal	3.40%
Christiane BAR, Conseillère municipale	3.40%

Ces différentes indemnités seront revalorisées automatiquement en fonction des variations du traitement afférent à l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique.

La mise en paiement s'effectue à compter du 28 mai 2020.

Le tableau récapitulatif des indemnités des élus est joint en annexe de cette délibération.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 34
- CONTRE : 9

Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Thierry RESLINGER, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER, Mme Marie-José ALLEMAND, M. Michel BILLAUD

La Maire-Adjointe

  
Catherine ASSO

Transmis en Préfecture le : 29 JUIN 2020  
Affiché ou publié le : 29 JUIN 2020



## TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS

(Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité)  
(Article L 5211-12 et 25216-4 du Code Général des Collectivités Locales)  
Annexe à la délibération du 19 juin 2020

### VILLE DE GAP

Population municipale : 40 895 habitants.

Liste des élus percevant une indemnité :

Fonction de l' élu	Nom, prénom	Pourcentage retenu de l' indice 1027	Pourcentage maximum autorisé
Maire	Roger DIDIER	72.68 %	90%
Maire délégué Romette	Rolande LESBROS	39.60 %	51.6%
Adjointe	Maryvonne GRENIER	25.83 %	33%
Adjoint	Daniel GALLAND	25.83 %	33%
Adjointe	Martine BOUCHARDY	25.83 %	33%
Adjoint	Jean-Pierre MARTIN	25.83 %	33%
Adjointe	Catherine ASSO	25.83 %	33%
Adjoint	Vincent MEDILI	25.83 %	33%
Adjointe	Françoise DUSSERRE	25.83 %	33%
Adjoint	Olivier PAUCHON	25.83 %	33%
Adjoint	Paskale ROUGON	25.83 %	33%
Adjoint	Gil SILVESTRI	25.83 %	33%
Adjointe	Françoise BERNERD	25.83 %	33%
Adjoint	Pierre PHILIP	25.83 %	33%
Conseillère Municipale Déléguée	Chantal RAPIN	12.13 %	33 %
Conseillère Municipale Déléguée	Chiara GENTY	12.13 %	33 %
Conseiller Municipal Délégué	Alexandre MOUGIN	12.13 %	33 %
Conseillère Municipale Déléguée	Evelyne COLONNA	12.13 %	33 %
Conseillère Municipale	Zoubida EYRAUD-YAAGOUB	3.40 %	6 %
Conseiller Municipal	Jérôme MAZET	3.40 %	6 %
Conseiller Municipal	Jean-Louis BROCHIER	3.40 %	6%
Conseiller Municipal	Cédryc AUGUSTE	3.40 %	6 %
Conseillère Municipale	Solène FOREST	3.40 %	6 %

Conseiller Municipal D	Claude BOUTRON	3.40 %	6 %
Conseillère Municipale	Ginette MOSTACHI	3.40 %	6 %
Conseiller Municipal	Joël REYNIER	3.40 %	6 %
Conseiller Municipal	Richard GAZIGUIAN	3.40 %	6 %
Conseillère Municipale	Mélissa FOULQUE	3.40 %	6 %
Conseiller Municipal	Fabien VALERO	3.40 %	6 %
Conseillère Municipale	Sabrina CAL	3.40 %	6 %
Conseiller Municipal	Bruno PATRON	3.40 %	6 %
Conseiller Municipal	Eric MONTOYA	3.40 %	6 %
Conseiller Municipal	Alain BLANC	3.40 %	6 %
Conseillère Municipale	Christiane BAR	3.40 %	6 %